



**DIRECTIVE SUR LA GESTION DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES
APPARTENANT AUX FONDATIONS**

19 SEPTEMBRE 2018

DIRECTIVE SUR LA GESTION DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES APPARTENANT AUX FONDATIONS

Objectifs

- 1) Formaliser et uniformiser les règles de comptabilisation des transactions découlant des ententes d'accord d'exploitation avec les fondations détenant des propriétés mises à la disposition du CISSS de la Montérégie-Ouest;
- 2) Faciliter le suivi et la compréhension des ententes tant pour les fondations que pour le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest qui est impliqué dans leur application (équipes de comptabilité, du budget et des services techniques);
- 3) Clarifier les rôles et les responsabilités des diverses personnes impliquées dans ce dossier de manière à assurer une fluidité, une gestion rigoureuse des coûts de fonctionnement et une offre de milieu de service adaptée aux besoins de la clientèle.

Portée

Cette directive couvre les ententes d'accord d'exploitation convenues avec les fondations suivantes :

- Les Maisons Butters Inc.;
- Fondation des ressources alternatives du Sud-Ouest;
- Fondation Renfort Grande-Ligne.

Principes directeurs

À travers les ententes d'accord d'exploitation, deux grands principes sont véhiculés découlant du fait que les propriétés ont été acquises par les fondations à la demande spécifique du CISSS de la Montérégie-Ouest et au bénéfice de la clientèle DI-TSA, soit :

- Les fondations ne disposent pas de ressources techniques permettant d'assurer le maintien en état des propriétés et à cet effet les ressources du CISSS de la Montérégie-Ouest voient à prendre en charge les activités de gestion technique des bâtiments.
- Les fondations ne disposent pas de budgets récurrents permettant de couvrir les manques à gagner qui pourraient survenir de l'exploitation des propriétés. Le CISSS de la Montérégie-Ouest convient donc de compenser les fondations si des déficits d'opérations devaient survenir.

Gestion des propriétés immobilières

La gestion des propriétés immobilières détenues par les fondations comprend trois grands axes, soit :

- 1) La gestion des revenus locatifs;
- 2) La gestion des dépenses de fonctionnement;
- 3) L'application de l'entente d'accord d'exploitation.

1) La gestion des revenus locatifs

Les revenus provenant de l'exploitation des propriétés appartenant aux fondations peuvent être de trois natures, soit :

Résidences à assistance continue (RAC) – Loyers des usagers

Les usagers demeurant dans des RAC sont considérés y être à titre de locataires. À cet effet, une entente locative lie l'usager à la fondation. Le CISSS de la Montérégie-Ouest assure la perception de la contribution financière des usagers en RAC au début de chaque mois. Cette contribution vise à couvrir les frais de fonctionnement de la résidence soit principalement le loyer, payable à la fondation, et l'épicerie.

À partir du montant de contribution financière perçu des usagers et comptabilisé au code secondaire 5809, le CISSS de la Montérégie-Ouest verra à verser mensuellement aux fondations le montant des loyers des usagers hébergés. Le calcul du loyer payable sera fait par immeuble de la façon suivante :

$$\text{Nombre d'usagers hébergés le 1^{er} du mois} \times \text{tarif locatif mensuel}$$

Il est à noter que le tarif locatif mensuel est fixé annuellement, soit le 1^{er} janvier de chaque année, et se divise en deux catégories soit celui pour les propriétés subventionnées par des programmes de la SHQ (DX ou RI) et celui pour les autres propriétés.

Les loyers versés aux fondations sont comptabilisés dans les unités administratives spécifiques des résidences où vivent les usagers (CA 7040) en utilisant le code secondaire 6240 – Loyer fondation (voir l'annexe 1).

Ressources de type RI et RTF – Revenus locatifs

Les ressources de type RI et RTF demeurant dans des propriétés appartenant aux fondations sont régies par des conventions de prêt d'immeubles. Ces dernières définissent les termes et conditions de location dont, entre autres, le montant mensuel qui doit être versé à la fondation. Aucune constatation de ces revenus n'est faite par le CISSS de la Montérégie-Ouest puisque les loyers sont encaissés directement par la fondation et enregistrés dans leurs livres comptables.

Exceptionnellement, le loyer d'une ressource pourrait être perçu par le CISSS de la Montérégie-Ouest via une retenue sur sa rétribution mensuelle si cette dernière accepte ce mode de paiement. Le cas échéant, le CISSS de la Montérégie-Ouest verra à transférer à la fondation le montant perçu au début de chaque mois.

La somme retenue devra être comptabilisée directement dans le compte de passif **100141 303040 – Couru RI** pour éviter d'affecter les résultats d'exploitation du CISSS de la Montérégie-Ouest. L'équipe de la comptabilité verra à transmettre mensuellement au service des comptes fournisseurs les demandes de transfert de fonds aux fondations.

Autres organismes

Parfois certains organismes, dont des OSBL offrant du répit, utilisent les propriétés des fondations. Le cas échéant, une convention de prêt d'immeuble, tout comme pour les ressources de type RI et RTF devrait exister. Si un loyer est exigé, il sera perçu et comptabilisé directement par la fondation.

2) La gestion des dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de l'utilisation des propriétés appartenant aux fondations, divers types de dépenses peuvent être encourues et leur responsabilité financière dépend de la nature de celles-ci. On retrouvera ces dépenses sous quatre catégories distinctes, à savoir :

- a. Dépenses de fonctionnement courantes;
- b. Entretien et réparation;
- c. Rénovation fonctionnelle / projet de réaménagement;
- d. Maintien d'actifs.

a. Dépenses de fonctionnement courantes

Les dépenses de fonctionnement courantes des propriétés sont de façon générale de la responsabilité des fondations ou encore des ressources qui les utilisent en vertu de convention de prêt d'immeubles.

Les ententes d'accord d'exploitation identifient à l'article 6.2 les dépenses devant normalement être assumées par les fondations, soit entres autres :

- Taxes foncières et scolaires;
- Frais d'électricité et chauffage;
- Entretien général du terrain et du bâtiment;
- Dénégement et entretien paysager;
- Assurances.

Certaines dépenses sont cependant à la charge du CISSS de la Montérégie-Ouest, soit :

- Réparations de bris provoqués par des usagers;
- Usure prématurée des bâtiments associés à l'utilisation qui en est faite par le CISSS de la Montérégie-Ouest;
- Travaux et modifications visant à répondre à un besoin clinique;
- Tous les coûts liés aux systèmes d'alarme intrusion et incendie.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement relevant des fondations est assumé directement par ces dernières à l'exclusion des frais d'entretien et réparations qui pour des raisons pratiques sont engagés et payés par le CISSS de la Montérégie-Ouest et refacturés trimestriellement aux fondations.

b. Entretien et réparation

Tel que précisé dans la section précédente, l'ensemble des frais d'entretien et réparation sera assumé par le CISSS de la Montérégie-Ouest et refacturé trimestriellement aux fondations lorsqu'ils relèvent de leur responsabilité.

Les sommes engagées par le CISSS de la Montérégie-Ouest devront respecter les enveloppes budgétaires autorisées en début d'année par les fondations. Les dépenses excédant ces enveloppes nécessiteront que la DST obtienne au préalable des autorisations des responsables des fondations (copie conforme à la DRF). Exceptionnellement, en situation d'urgence, des travaux pourront être réalisés sans autorisation préalable.

Les dépenses d'entretien et réparations seront enregistrées dans des unités administratives associées au CA 7805 (voir l'annexe 1) et dans les codes secondaires appropriés (voir l'annexe 2). La refacturation trimestrielle se fera dans les mêmes unités administratives en utilisant le code secondaire **9192 – Recouvrement CA 7800**.

Il sera essentiel que le personnel de la DST, identifie clairement les dépenses associées à des bris des usagers en utilisant le code secondaire **5335 – Bris en résidence** pour éviter que des frais relevant du CISSS de la Montérégie-Ouest ne soient facturés aux fondations. Il en va de même pour les travaux et les coûts associés à des demandes des services cliniques ayant pour but d'assurer la prestation de service sécuritaire. Dans cette situation, le code secondaire **5333 – Demande de modification mineure** devra être utilisé, lequel n'entraînera aucune refacturation aux fondations. Les directions DST et DPD devront annuellement convenir des enveloppes requises pour les bris en résidences et les modifications mineures et soumettre les demandes à l'équipe du budget dans le cadre de la préparation des budgets annuels.

c. Rénovation fonctionnelle / projet de réaménagement majeur

Les projets majeurs de réaménagement visant à améliorer la fonctionnalité des milieux seront à la charge du CISSS de la Montérégie-Ouest. Ces projets provenant de demandes des services cliniques nécessiteront, préalablement à leur réalisation, que des enveloppes budgétaires non récurrentes soient autorisées. Ces demandes devront être soumises par la direction clinique concernée.

Les travaux de réaménagements majeurs bien que capitalisables transiteront par les dépenses du fonds d'exploitation. L'unité administrative de la propriété associée au CA 7805 sera utilisée en combinaison avec le code secondaire **2259 – Travaux d'aménagement, construction et réaménagement**.

Il est à noter que les travaux de réaménagement mineur, c'est-à-dire dont les sommes sont peu significatives et non capitalisables, sont couverts par une enveloppe budgétaire récurrente gérée par la DST. Le code budgétaire **5333 – Demande de modification mineure** doit être utilisé pour ces travaux.

d. Maintien d'actifs

Les travaux de maintien d'actif, c'est à dire visant à couvrir principalement la structure des bâtiments ainsi que les systèmes électriques et mécaniques sont à la charge des fondations. Les fondations pour réaliser de tels travaux auront recours aux enveloppes de maintien d'actif dont elles disposent. Ces enveloppes peuvent provenir de la réserve commune établie avec le CISSS de la Montérégie-Ouest dans le cadre des ententes d'accord d'exploitation ou encore de la SHQ lorsque les propriétés sont régies par un programme de subvention de cet organisme.

La planification des travaux de maintien d'actif relèvera de la DST, laquelle devra produire un plan triennal faisant état des travaux requis sur chacune des propriétés au cours des trois prochaines années. Ce plan devra prendre en considération les travaux identifiés par la SHQ dans le cadre de leurs inspections et de leur plan pluriannuel d'immobilisation (PPI). Le plan triennal du CISSS de la Montérégie-Ouest devra être soumis aux fondations pour approbation. Une fois adopté, le CISSS de la Montérégie-Ouest pourra engager les procédures pour la réalisation des travaux sans autre forme d'autorisation à moins que les enveloppes autorisées soient insuffisantes ou encore que la réalisation d'un projet n'apparaissant pas au plan triennal devienne nécessaire.

Bien qu'aucun des travaux de maintien d'actif ne seront comptabilisés dans les registres comptables du CISSS de la Montérégie-Ouest, la DST aura la responsabilité de soutenir les fondations dans le processus de sélection des fournisseurs. Il sera essentiel que les bons de commande, appels d'offres, contrats et factures soient libellés au nom des fondations qui payeront directement les fournisseurs sur recommandation du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Finalement, la DRF aura la responsabilité de produire périodiquement le tableau faisant état des réserves de maintien d'actifs disponible en prenant soin d'identifier celles provenant de l'application des accords d'exploitation et celles provenant de la SHQ. Seront également identifiés les réserves disponibles à la SHQ pour l'achat de meubles.

3) L'application de l'entente d'accord d'exploitation

L'application des modalités financières entourant les ententes d'accord d'exploitation relève du personnel de la DRF qui voit à établir les montants de contribution financière, soit la contribution aux frais administratifs et la contribution au support opérationnel.

Frais d'administration

En vertu des ententes d'accord d'exploitation, le CISSS de la Montérégie-Ouest contribue un montant auprès des fondations afin de couvrir les frais inhérents à la gestion administrative de leur parc immobilier. Cette contribution est composée d'une portion fixe et d'une portion variable.

La portion fixe, indexée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC)^{*1}, se détaille de la façon suivante pour l'année 1 :

- Les Maisons Butters Inc. : 59 500 \$;
- Fondation des ressources alternatives du Sud-Ouest : 28 000 \$;
- Fondation Renfort Grande-Ligne : 31 500 \$.

La portion variable pour l'année 1 est de 1 000 \$ par immeuble couvert par l'entente. Le nombre d'immeubles couverts par l'entente au 1^{er} janvier de chaque année sert de base au calcul. Le montant de 1 000 \$ est également indexé annuellement sur la base de l'IPC¹.

La portion fixe et la portion variable des frais d'administration sont payables annuellement en totalité au 1^{er} janvier. Si une propriété est ajoutée ou retirée de l'entente en cours d'année, aucun ajustement n'est apporté aux frais administratifs versés le 1^{er} janvier précédent.

Comme le montant versé sert à couvrir des coûts administratifs des fondations qui seraient autrement assumés par le CISSS de la Montérégie-Ouest si les propriétés étaient détenues par ce dernier, ils sont présentés au CA 7302 – administration financière. La codification se fera de la suivante :

- Une unité administrative par fondation sera utilisée :
 - o 7302520 Fondation FRAS – administration;
 - o 7302510 Fondation FRGL – administration;
 - o 7302500 Fondation Maisons Butters – administration.
- Code secondaire : 4234 – Autres frais administratifs.

Support opérationnel

Toujours selon l'entente d'accord d'exploitation, le CISSS de la Montérégie-Ouest verse aux fondations une contribution dite de support opérationnel lorsqu'une des propriétés présente un déficit d'opération annuel.

Cette contribution est versée mensuellement (1/12) sur la base des projections financières de l'année à venir, entérinées par les deux parties. L'ajustement définitif du montant de support opérationnel se fait une fois l'année financière des fondations complétée à l'aide des états financiers vérifiés.

Puisque la contribution au support opérationnel vise à couvrir l'excédent des coûts de fonctionnement et d'entretien et réparation des propriétés sur les revenus locatifs perçus par les fondations, elle est comptabilisée par le CISSS de la Montérégie-Ouest au sous-centre d'activité 7805 – Entretien et réparation des espaces loués.

¹ indice des prix à la consommation, données mensuelles non désaisonnalisées, provinces, Whitehorse et Yellowknife – Logement (tableau 18-10-0004-04). Sélection « Province de Québec », « période de référence de décembre à décembre » et « Indice Logement en propriété ».

Cette présentation implique cependant que le CISSS de la Montérégie-Ouest devra présenter les statistiques associées au CA 7805, soit les mètres carrés des propriétés des fondations (**à confirmer**).

La codification du support opérationnel se fera de la façon suivante :

- Unité administrative spécifique de la propriété (CA 7805) (voir l'annexe 1);
- Code secondaire : 5350 – Cont.support opérationnel – fondations.

Rôles et responsabilités

La gestion entourant les propriétés immobilières des fondations, incluant l'application des ententes d'accord d'exploitation, nécessite l'implication d'intervenants de plusieurs directions. **L'annexe 3** présente sommairement, à titre informatif, différentes actions et suivis requis avec les directions responsables.

Personnes ressources

L'annexe 4 présente les personnes ressources pour l'application et le suivi des ententes d'accord d'exploitation avec les fondations.

CISSS de la Montérégie-Ouest
Gestion des propriétés détenues par les fondations
Unités administratives et codes secondaires à utiliser

Annexe 1

			<u>Contribution des usagers</u>	<u>Dépenses de gîte et couvert</u>	<u>Frais d'entretien et réparations</u>	<u>Frais administratif</u>	<u>Support opérationnel</u>
Code secondaire à utiliser			5809	Multiples	Multiples (1)	4234	5350
<u>Les Maisons Butters (LMBI)</u>			N/A	N/A	N/A	7302500	N/A
Résidence Robert	Granby	SHQ-DX	7041550	7041550	7805292	N/A	7805292
Résidence Lansdowne	Granby	SHQ-DX	7041430	7041430	7805582	N/A	7805582
Résidence Kennedy	Knowlton	SHQ-DX	N/A	N/A	7805592	N/A	7805592
Résidence Nielsen	St-Hubert	SHQ-DX	7041440	7041440	7805322	N/A	7805322
Résidence Pacific	St-Hubert	SHQ-DX	7141420	7141420	7805342	N/A	7805342
Résidence Côté	Lac Brome		N/A	N/A	7805222	N/A	7805222
Résidence Déragon	Granby		N/A	N/A	7805072	N/A	7805072
Résidence Dupré	Beloeil		7041530	7041530	7805312	N/A	7805312
Résidence Lily	St-Hyacinthe		7041560	7041560	7805352	N/A	7805352
Résidence Murville	Brossard		N/A	N/A	7805062	N/A	7805062
Résidence Owl	Lac Brome		N/A	N/A	7805212	N/A	7805212
Résidence Provencher	Mont St-Hilaire		N/A	N/A	7805242	N/A	7805242
Résidence Rodin	Beloeil	SHQ-RI	N/A	N/A	7805232	N/A	7805232
Résidence Sacré-Cœur	St-Hyacinthe	SHQ-RI	N/A	N/A	7805202	N/A	7805202
Ferme Rougemont	Rougemont		N/A	N/A	7805192	N/A	7805192
Résidence Terroux	Magog		N/A	N/A	7805272	N/A	7805272
Résidence Trépanier	Granby		7041540	7041540	7805302	N/A	7805302
<u>Fond. ress. Alternatives Sud-Ouest (FRAS)</u>			N/A	N/A	N/A	7302520	N/A
Résidence Drouin	Châteauguay	SHQ-DX	7141410	7141410	7805419	N/A	7805419
Résidence Hector	Ormstown	SHQ-DX	7041510	7041510	7805429	N/A	7805429
Résidence Lavoie	Vaudreuil	SHQ-RI	N/A	N/A	7805439	N/A	7805439
Résidence Des Moissons	St-Chrysostome	SHQ-RI	N/A	N/A	7805449	N/A	7805449
Résidence Lauréa	St-Chrysostome	SHQ-RI	N/A	N/A	7805459	N/A	7805459
Résidence Alphonse Desjardins	Valleyfield		N/A	N/A	7805469	N/A	7805469
Résidence Albert Wallot	Valleyfield		7041500	7041500	7805479	N/A	7805479
Résidence Robert	Châteauguay		N/A	N/A	7805489	N/A	7805489

CISSS de la Montérégie-Ouest
Gestion des propriétés détenues par les fondations
Unités administratives et codes secondaires à utiliser

Annexe 1

			<u>Contribution des usagers</u>	<u>Dépenses de gîte et couvert</u>	<u>Frais d'entretien et réparations</u>	<u>Frais administratif</u>	<u>Support opérationnel</u>
Code secondaire à utiliser			5809	Multiples	Multiples (1)	4234	5350
Fond. Renfort Grande-Ligne (FRGL)			N/A	N/A	N/A	7302510	N/A
Résidence Paquette	St-Sébastien	SHQ-DX	7041490	7041490	7805599	N/A	7805599
Résidence St-Sébastien	St-Sébastien	SHQ-DX	7041480	7041480	7805589	N/A	7805589
Résidence Dépelteau	St-Jean-Sur-Richelieu	SHQ-RI	7041450	7041450	7805579	N/A	7805579
Résidence Cusson	Bedford	SHQ-RI	N/A	N/A	7805569	N/A	7805569
Résidence Jauniaux	St-Jean-Sur-Richelieu		7041460	7041460	7805559	N/A	7805559
Résidence Jacques Cartier	St-Jean-Sur-Richelieu		N/A	N/A	7805549	N/A	7805549
Résidence Grenier	St-Luc		N/A	N/A	7805539	N/A	7805539
Résidence Bourque	Henryville		N/A	N/A	7805529	N/A	7805529
Résidence Tourbillon et diapason	St-Jean-Sur-Richelieu		N/A	N/A	7805519	N/A	7805519

Note 1 : Les codes secondaires à utiliser pour enregistrer les coûts associés aux travaux d'entretien et réparations et aux réaménagement des RAC sont présentés à l'Annexe 2.

CISSS de la Montérégie-Ouest
Gestion des propriétés détenues par les fondations
Codes secondaires à utiliser - Entretien et réparations des propriétés

Dépenses à la charge des fondations

2202	S.A. Entretien terrain (Déneigement)
2204	S.A. Entretien terrain (Pelouses)
2210	S.A. Contrôle insectes et rongeurs
2211	S.A. Contenant à rebut
2212	S.A. Serrurerie
2214	S.A. Ascenseurs
2223	S.A. Entretien extincteur et gicleur
2252	S.A. Électricité
2254	S.A. Plomberie
2256	S.A. Ventilation/Chauffage
2258	S.A. Bâtisse
2690	S.A. Autres
5200	Combustible
5204	Gaz Naturel
5216	Electricité
5340	Fourn. Entretien et réparation diverses

Code secondaire de refacturation CISSSMO

9192	Recouvrement CA 7800
------	----------------------

Dépenses à la charge du CISSSMO

2220	S.A. Entretien alarme incendie	
5333	Demande de modification mineure	
5335	Bris en résidence	
2259	Travaux d'aménagement, const. et réaménagement	(Note 1)

Note 1 : Code secondaire à utiliser strictement pour les travaux de réaménagements à la charge du CISSSMO. Les travaux de maintien d'actifs doivent être assumés et comptabilisés directement par les fondations.

CISSS de la Montérégie-Ouest
Gestion des propriétés détenues par les fondations
Rôles et responsabilités

	<u>PÉRIODE</u>	<u>FONDATAIONS</u>	<u>CISSSMO-DRF</u>	<u>CISSSMO-DST</u>	<u>CISSSMO-DPD</u>
<u>Budget d'opération annuel</u>					
Fourni les informations sur les coûts prévues d'entretien et réparations à la charge des fondations et à la charge du CISSSMO	Octobre			X	
Complète le budget de fonctionnement annuel des fondations	Novembre	X			
Autorise le budget annuel des fondations et les montants de support opérationnel	Décembre	X	X		
Complète les formulaires budgétaires exigés par la SHQ et en remet copie à la DRF du CISSSMO	Décembre	X			
À partir du budget autorisé des fondations, établie le budget du CISSSMO pour la contribution financière payable en vertu des accord d'exploitation	Février		X		
<u>Paiement de la contribution financière</u>					
Transmet les montants mensuels de contribution au support opérationnel aux comptes payables	Décembre		X		
Établie le montant des frais administratifs annuels et transmet la demande aux comptes payables	Décembre		X		
Transmet périodiquement aux fondations le fichier faisant état des sommes dues et des sommes payées en vertu des ententes d'accord d'exploitation.	Mensuel		X		
Obtient des états financiers vérifiés détaillant les résultats par immeubles	Avril	X			
Calcule l'ajustement définitif de la contribution au support opérationnel et transmet les directives de paiement	Juin		X		

CISSS de la Montérégie-Ouest
Gestion des propriétés détenues par les fondations
Rôles et responsabilités

	<u>PÉRIODE</u>	<u>FONDTATIONS</u>	<u>CISSSMO-DRF</u>	<u>CISSSMO-DST</u>	<u>CISSSMO-DPD</u>
<u>Perception des loyers</u>					
Établit les montants de loyers payables aux fondations sur la base des usagers hébergés en RAC et transmet les directives de paiement aux comptes payables	1er de chaque mois		X		
Met en place les mécanismes permettant de s'assurer que les usagers hébergés en RAC aient une entente locative en bonne et due forme avec la fondation concernée	En continu		X		
Perçoit la contribution financière des RI et RTF utilisant les propriétés des fondations	Mensuel	X			
Offre aux RI et RTF la possibilité de payer leur loyer à même une retenue sur leur rétribution et retourne les sommes vers les fondations	Mensuel		X		
Effectue les démarches de recouvrement des comptes à recevoir - loyer des usagers. Assume les mauvaises créances	En continu		X		
Effectue les démarches de recouvrement des comptes à recevoir - loyer des RI-RTF. Assume les mauvaises créances	En continu	X			
<u>Entretien des bâtiments</u>					
Prépare le plan triennal de maintien d'actifs, le présente et le fait approuver par les fondations	Novembre			X	
Participe aux inspections des propriétés subventionnées par la SHQ à la demande des représentants des fondations	En continu			X	

CISSS de la Montérégie-Ouest
Gestion des propriétés détenues par les fondations
Rôles et responsabilités

	<u>PÉRIODE</u>	<u>FONDATAIONS</u>	<u>CISSSMO-DRF</u>	<u>CISSSMO-DST</u>	<u>CISSSMO-DPD</u>
Transmet les rapports d'évaluation des propriétés subventionnées par la SHQ au représentant désigné de la DST	En continu	X			
Transmet le plan pluriannuel d'immobilisations au représentant désigné de la DST	Décembre	X			
Reçoit les demandes de service pour l'entretien des bâtiments du personnel de l'établissement et des RI-RTF demeurant dans des propriétés des fondations	En continu			X	
Réalise les travaux d'entretien et réparations à l'intérieur des enveloppes budgétaires autorisées	En continu			X	
Réalise les travaux de maintien d'actif conformément au plan triennal autorisé et au plan pluriannuel de la SHQ	En continu			X	
Obtient les autorisations des fondations pour les travaux dont les coûts excèdent les budgets autorisés (entretien et réparation et maintien d'actifs)	En continu			X	
Sollicite la SHQ via le représentant désigné de la fondation pour les travaux n'apparaissant pas au plan pluriannuel d'immobilisations	En continu			X	
Met à jour les soldes des réserves de maintien d'actifs et des réserves meubles	Mensuel		X		
Procède à la refacturation des travaux d'entretien et réparation à la charge des fondations	Trimestriel (P3, P6, P9 et P13)		X		
Identifie les besoins immobiliers (Acquisition, disposition et réaménagement)	En continu				X
Voit à obtenir les budgets non récurrents pour les projets de réaménagement majeur	En continu				X

CISSS de la Montérégie-Ouest
Gestion des propriétés détenues par les fondations
Rôles et responsabilités

	<u>PÉRIODE</u>	<u>FONDTATIONS</u>	<u>CISSSMO-DRF</u>	<u>CISSSMO-DST</u>	<u>CISSSMO-DPD</u>
Réalise les travaux de réaménagement des propriétés des fondations	En continu			X	
Informe la DQEPE lorsqu'un bâtiment devient vacant, est acquis ou encore disposé	En continu			X	
Effectue la visite des bâtiments vacants conformément aux exigences de l'assureur	En continu			X	
<u>Vente des propriétés</u>					
Identifie les propriétés qui ne sont plus requises et transmet un avis aux fondations	En continu				X
Évalue les travaux de remise en état requis, identifie les sources de financement et obtient les autorisations de procéder aux travaux	En continu			X	
Met en vente les propriétés et obtient les autorisations du CISSSMO avant de conclure la transaction	En continu	X			
<u>Autres</u>					
Agit à titre d'interlocuteur auprès de la SHQ	En continu	X			
Participe aux rencontres annuelles CISSSMO-Fondation	1 fois par année	X	X	X	X

CISSS de la Montérégie-Ouest
Gestion des propriétés détenues par les fondations
Personnes contacts

Direction des ressources financières

Comptabilité : Catherine Dubuc (450-679-6511 poste 3949)

Imputations financières / informations financières
Budgets associés aux ententes avec les fondations
Contribution des usagers en RAC
Paielements aux fondations
Personne contact auprès de la fondation pour les volets financiers
Personne contact auprès de la DST pour les volets financiers

Direction : Martin Larose (450-699-2425 poste 4546)

Précisions sur l'application et l'interprétation des ententes
Approbation des budgets annuels
Approbatons de la DRF prévues à l'entente

Entente Maisons Butters: Éric Méthot (450-699-2425 poste 4650)

Problématiques avec les Maisons Butters
Projets spéciaux avec Maisons Butters
Participation au CA de Maisons Butters

Direction des services techniques

Entente Maisons Butters : Pierre Jones (450-676-7447 poste 2409) /

Pierre Giroux (450-676-7447 poste 2432)

Personnes contacts auprès de la fondation pour les volets techniques
Personnes contacts auprès RI - RTF louant des propriétés pour les volets techniques
Planification, coordination et réalisation des travaux d'entretien et réparation, maintien d'actifs
et rénovation fonctionnelle

Entente Fond. Renfort Grandes Lignes(FRGL) : P. Jones (450-676-7447 poste 2409) /

Pierre Giroux (450-676-7447 poste 2432)

Personnes contacts auprès de la fondation pour les volets techniques
Personnes contacts auprès RI - RTF louant des propriétés pour les volets techniques
Planification, coordination et réalisation des travaux d'entretien et réparation, maintien d'actifs
et rénovation fonctionnelle

CISSS de la Montérégie-Ouest
Gestion des propriétés détenues par les fondations
Personnes contacts

Entente Fondation des Ressources Alternatives (FRAS) : À déterminer

Personnes contacts auprès de la fondation pour les volets techniques
Personnes contacts auprès RI - RTF louant des propriétés pour les volets techniques
Planification, coordination et réalisation des travaux d'entretien et réparation, maintien d'actifs
et rénovation fonctionnelle

Direction des programmes déficiences

Direction : Jean-Marc Ricard (450-699-2423 poste 1703)

Identification des besoins immobiliers (achat, vente, réaménagement)
Approbations de la DPD prévues à l'entente

Ententes FRGL et FRAS : Jean-Marc Ricard (450-699-2423 poste 1703)

Problématiques avec les fondations FRGL et FRAS
Projets spéciaux avec fondations FRGL et FRAS
Participation au CA de fondations FRGL et FRAS

Fondations

Maisons Butters

Geoffrey Webber, Directeur Général
450-263-4123 poste 222
g.webber@duke-cpa.com
Francine Moreau, Technicienne en administration
450-263-4123 poste 227
francine.moreau@duke-cpa.com
127, rue Principale, suite 105
Cowansville, J2K 1J3

Fondation des Ressources Alternatives (FRAS)

Jacques Rochon, Directeur Général
514-824-5202
jacques.rochon@rrsss16.gouv.qc.ca

Fondation Renfort et Grandes Lignes (FRGL)

Marie-Josée Lamothe, Directrice générale
450-348-6121 poste 2306
marie-josée.lamothe@rrsss16.gouv.qc.ca